



Principales modifications

Art. 4.3 – Tenues

- Les T-shirts sous les maillots **ne sont plus autorisés** même avec une autorisation médicale écrite.

Art. 25.2.3 – Joueur tombant au sol

- L'action est désormais **légale** lorsqu'un joueur tombe au sol et **glisse** tout en détenant le ballon.

Art. 28.1.3 – Ballon pénétrant dans la zone avant

- Le ballon pénètre dans la zone avant d'une équipe lorsque, **pendant un dribble** de la zone arrière vers la zone avant, les **deux pieds du dribbleur et le ballon** sont en contact avec la zone avant.

Art. 30.1.2 – Retour du ballon en zone arrière

- **Il n'y a plus violation** lorsqu'un joueur, qui saute de sa zone avant, établit un **nouveau contrôle** pour son équipe alors qu'il est **toujours en l'air** et retombe ensuite dans la zone arrière de son équipe.

Art. 36.1.4 – Faute antisportive

- Si un défenseur crée un contact avec un adversaire **par derrière ou sur le côté** pour essayer d'**arrêter une contre-attaque** et qu'il n'y a **aucun adversaire** entre le joueur attaquant et le panier de l'adversaire, le contact doit être considéré comme étant antisportif.
- Ce nouveau critère **ne s'applique pas sur l'action de tir !**

Art. 38.1.3 – Faute technique

- En cas d'**usage excessif des coudes sans contact**, le joueur fautif sera **sanctionné immédiatement** d'une faute technique.

*Pour les initiés qui souhaitent plus de précisions, se référer au document
« [Règles 2008 – version standard](#) » qui se trouve dans la rubrique Arbitrage.*